

**Conseil économique et social**

Distr. générale

4 mars 2021

Français

Original : anglais et français

**Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable**

Septième session

Brazzaville (en ligne), 1^{er} – 4 mars 2021

Point 10 de l'ordre du jour*

Examen et adoption des messages clefs**Septième session du Forum régional africain pour le
développement durable : résumé, messages clefs et
Déclaration de Brazzaville****Introduction**

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement de la République du Congo, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies, ont organisé, du 1^{er} au 4 mars 2021, la septième session du Forum régional africain pour le développement durable au Grand Hôtel Kintele, à Brazzaville, dans un format hybride permettant une participation en personne et en ligne.¹
2. La session a réuni plus de 1800 participants, notamment des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 54 États membres de la CEA, d'organes intergouvernementaux, d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales, de grands groupes et d'autres parties prenantes.
3. On trouvera à la section II un résumé des délibérations, y compris des principales questions examinées et des messages clefs émanant du Forum.

¹ Les entités suivantes du système des Nations Unies ont été associées en tant que partenaires à ce processus : Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des volontaires des Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale du commerce.



A. Contexte

4. La session s'est tenue dans le contexte du nouveau défi de développement mondial posé par la pandémie de COVID-19, qui a mis à nu de graves vulnérabilités et inégalités structurelles en Afrique. Même avant la pandémie, l'Afrique n'était déjà pas sur la bonne voie, et dans certains cas régressait, en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. La septième session du Forum offrait donc l'occasion d'un dialogue et d'une recherche de solutions pour accélérer et amplifier la mise en œuvre durant la courte période propice que constitue la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable.

B. Thème et activités de la session

5. La septième session s'est tenue sous le thème « Mieux construire l'avenir : vers une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ». Ce thème est étroitement lié à celui de la réunion de 2021 du forum politique de haut niveau sur le développement durable, à savoir « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ».

6. Les principales activités menées au cours de la session ont été les suivantes :

a) Suivi et examen régionaux des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) Apprentissage par les pairs, y compris le partage des approches, des expériences et des enseignements tirés de la réalisation d'examen nationaux et locaux volontaires et d'autres efforts visant à faire progresser la mise en œuvre intégrée des deux programmes ;

c) Recensement et évaluation des lacunes, des problèmes et des possibilités qui se présentent dans la mise en œuvre des deux programmes ;

d) Définition des actions transformatrices, des engagements, des moyens d'action, des partenariats et des mesures que les pays devraient adopter pour répondre à la pandémie de COVID-19 et s'en remettre, et pour mieux aller de l'avant en accélérant la mise en œuvre des deux programmes au cours de la décennie 2021-2030 ;

e) Détermination et formulation des priorités, des options stratégiques et des recommandations de l'Afrique sous forme de messages clefs, afin d'éclairer et d'accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, et d'apporter une contribution collective de la région à la réunion de 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

f) Table ronde sur la science, la technologie, l'innovation et la transformation numérique ;

g) Dialogue régional sur les systèmes alimentaires africains.

7. Les travaux des principaux segments du Forum ont été enrichis par les manifestations préparatoires et parallèles qui se sont tenues en marge de celui-ci.

I. Ouverture de la session [point 1 de l'ordre du jour]

8. La séance d'ouverture était modérée par le Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles de la CEA, Jean-Paul Adam. Gyldas Mayela, journaliste de la télévision congolaise, était le maître de cérémonie.

9. La session a été officiellement ouverte par le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso, qui a souligné l'intensité et le caractère passionné des délibérations du Forum.

10. Des déclarations liminaires ont été faites par le Ministre zimbabwéen de la fonction publique, du travail et de la protection sociale et Président du bureau sortant de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, M. Paul Mavima ; la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M^{me} Vera Songwe ; la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Mme Amina Mohammed ; le Président du Conseil économique et social, M. Munir Akram ; le Commissaire au développement économique, au commerce, à l'industrie et aux mines de la Commission de l'Union africaine, M. Albert Muchanga ; la Ministre congolaise du tourisme et de l'environnement, Mme Arlette Soudan-Nonault ; et le Vice-Premier Ministre du Congo, M. Firmin Ayessa, représentant le Président.

11. M. Mavima a remercié le Président du Congo d'accueillir la septième session du Forum en cette année où la pandémie de COVID-19 a dicté de nouvelles modalités de participation. Il a présenté les travaux et les réalisations du Bureau de la sixième session du Forum et a souligné les questions prioritaires à examiner par le Bureau de la septième session.

12. M^{me} Songwe a tout d'abord remercié le Gouvernement et le peuple congolais de l'excellent accueil qu'ils avaient réservé au Forum dans les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19. Soulignant les conséquences pour l'Afrique du choc massif et brutal produit par la crise sanitaire sans précédent, elle a passé en revue les mesures de réponse prises par la CEA, notamment son appel à une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux de quelque 25 milliards de dollars au profit de tous les pays africains. Pour mieux construire l'avenir, elle a notamment souligné la nécessité de préserver le poumon vert du continent, constitué par le fleuve Congo, et d'explorer des solutions fondées sur la nature en augmentant le nombre d'emplois dans le secteur de l'agroforesterie et de l'écotourisme, tout en favorisant les chaînes de valeur durables et les investissements dans les énergies renouvelables et les solutions fondées sur la nature, notamment par le biais du Fonds bleu. Elle a exhorté le continent à réfléchir ensemble aux demandes à formuler lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

13. M^{me} Mohammed a remercié le Président et le peuple congolais d'avoir accueilli la session et a réaffirmé que la pandémie de COVID-19 sapait les plans de réalisation des objectifs de développement durable, provoquant la première récession en Afrique depuis 25 ans. Notant, cependant, la possibilité de tirer parti de toutes les capacités de l'Afrique et du potentiel de ses 226 millions de jeunes pour tracer une nouvelle voie, avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 comme guides, elle a souligné les directions que les délibérations du Forum pourraient prendre et a fait observer en conclusion que, en exploitant le pouvoir des femmes, des jeunes, des technologies de pointe et des innovations, les Africains pourraient réaliser un changement porteur de transformation au cours des 10 prochaines années.

14. M. Akram a réitéré l'importance du Programme 2030 en tant que plan directeur pour le développement durable à l'échelle régionale et mondiale et, à cette fin, a présenté les actions prioritaires à mener et les mesures à prendre

pour la relance après la pandémie de COVID-19 et l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

15. M. Muchanga a transmis aux participants les salutations du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat. Il a passé en revue les progrès mitigés du développement durable en Afrique et a présenté des stratégies visant à accroître la mobilisation des ressources intérieures et d'autres mesures à prendre pour que personne sur le continent ne soit laissé pour compte. M. Muchanga a appelé les participants à formuler des recommandations permettant d'aller vers une Afrique verte et résistante, et vers une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

16. M^{me} Soudan-Nonault a souligné l'importance cruciale du bassin du Congo, deuxième plus grand puits de carbone au monde, et a appelé la communauté internationale à contribuer à sa préservation, sans laquelle le monde ne pourra pas atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Elle a aussi fait observer que les messages clés adoptés par le Forum régional orienteraient les travaux du forum politique de haut niveau de 2021 et serviraient de base pour élaborer les politiques et les mesures de mise en œuvre du Programme 2030 et l'Agenda 2063 aux niveaux national et régional.

17. M. Ayessa a noté la pertinence du thème du Forum, « Mieux construire l'avenir : Vers une Afrique résiliente et verte pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 » et, dans ce contexte, a passé en revue les réalisations successives de la communauté internationale en faveur du développement durable au cours des dernières décennies. Figurant parmi les pays chefs de file de la lutte contre les changements climatiques, le Congo a créé le Fonds bleu pour le Bassin du Congo et pris d'autres mesures relatives au développement de l'économie numérique. M. Ayessa a noté que, compte tenu de la faiblesse de leurs fondations industrielles, la plupart des pays africains avaient la possibilité de promouvoir une industrialisation verte en adoptant des technologies moins polluantes.

II. Résumé et messages clés

18. On trouvera ci-après une synthèse des tendances et questions principales et des messages clés, y compris des recommandations issues des exposés et des débats ayant eu lieu durant la septième session du Forum régional. Les messages clés comprennent les priorités africaines, les options stratégiques et les recommandations visant à accélérer la mise en œuvre des deux programmes à différents niveaux, ainsi que la contribution collective de la région à la réunion de 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

A. **Table ronde de haut niveau sur l'action transformatrice et l'investissement pour mieux construire l'avenir après la crise de COVID-19 : Vers une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063** [point 2 de l'ordre du jour]

1. **Contexte**

19. La table ronde de haut niveau sur le thème du Forum a donné le ton des délibérations ultérieures sur les questions figurant à l'ordre du jour de la septième session.

2. **Messages clés**

20. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages

clefs suivants :

a) En tant que continent possédant le deuxième plus grand puits de carbone au monde, source majeure des ressources nécessaires pour sauver l'environnement mondial, l'Afrique ne devrait pas supporter seule le coût de la préservation de ces importantes ressources pour le bien commun mondial ;

b) Les entités du système des Nations Unies sont invitées à faire campagne pour que l'Afrique soit récompensée pour sa contribution à la protection du patrimoine mondial ;

c) Outre un soutien général, un soutien ciblé devrait être fourni pour la protection du bassin du Congo et pour les partenariats régionaux et mondiaux axés sur cette région ;

d) La Commission de l'Union africaine et la CEA devraient explorer les sources de nouvelles ressources financières et les moyens d'y accéder, par exemple par le biais de l'allègement de la dette ;

e) Un financement volontaire de la coopération au développement est nécessaire et les mécanismes du marché doivent être encouragés pour permettre aux pays africains de tirer pleinement parti de leurs puits de carbone, notamment par le biais de systèmes internationaux d'échange de carbone ;

f) La Commission de l'Union africaine devrait continuer à réunir les ministres de l'environnement et les ministres des finances et de la planification afin de réaliser un programme de relance durable en Afrique ;

g) Il est indispensable de mettre en place des structures intersectorielles coordonnées au plus haut niveau de l'État pour assurer le suivi des cibles liées à la santé dans tous les objectifs de développement durable et veiller à ce qu'elles fassent l'objet de rapports dans le cadre de mécanismes d'application du principe de responsabilité ;

h) Il est indispensable de mettre en place des modes de financement novateurs permettant de renforcer les capacités de mobilisation des ressources intérieures dans les pays pour financer les programmes nécessaires à la réalisation de l'objectif de développement durable 3 ;

i) Des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques sont nécessaires dans le cadre des interventions humanitaires et des activités de développement, ce qui montre combien il importe d'investir d'urgence dans ce domaine ;

j) Il convient d'exploiter les avantages de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour mieux construire l'avenir en Afrique ;

k) Il convient de tirer parti des mégatendances telles que la numérisation du secteur de la santé pour faire en sorte que les interventions numériques, notamment les services de santé en ligne et les services pharmaceutiques en ligne, catalysent les résultats et permettent de mieux construire l'avenir ;

l) Les plans que les gouvernements africains ont adoptés pour faire face aux conditions démographiques actuelles et futures sont d'une importance capitale pour exploiter les dividendes de la démographie, de la jeunesse et du genre dans le contexte de la santé, de l'éducation, de la population, de l'esprit d'entreprise, de l'emploi, de la création d'emplois et de la migration de la main-d'œuvre.

B. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et sur la lutte contre la crise de COVID-19 aux niveaux régional et sous-régional [point 4 de l'ordre du jour]

1. Contexte

21. Chaque année, le Forum procède à un examen factuel des progrès accomplis aux niveaux régional et sous-régional en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En 2021, cet examen a également pris en compte les défis posés par la persistance de la crise de COVID-19.

2. Messages clefs

22. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les investissements dans des domaines clefs tels que la santé de la procréation, la santé mentale, les soins de santé primaires, l'éducation et la qualité de la gouvernance doivent être accrus afin de stimuler la croissance, de lutter contre les inégalités de revenus et de réduire les penchants pour la recherche de rentes ;

b) Les entités étatiques et non étatiques devraient mettre en place des mesures visant à garantir l'extraction et l'utilisation durables des ressources naturelles et à promouvoir les investissements dans la numérisation et les technologies modernes afin d'accroître la productivité, de combler la fracture numérique, de stimuler l'innovation et d'accélérer la croissance ;

c) Il faut appliquer des mesures de gouvernance, de paix et de sécurité, en suivant une approche axée sur l'être humain ;

d) Les gouvernements devraient mettre en place des mesures visant à stimuler la mobilisation des ressources intérieures en s'efforçant d'augmenter les sources de revenus, d'élargir les assiettes fiscales et d'endiguer la corruption et les flux financiers illicites ;

e) Les gouvernements et les partenaires de développement devraient favoriser un climat plus propice et des partenariats élargis pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable ;

f) Les pays sont invités à utiliser la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, afin d'assurer la cohérence du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement.

C. Table ronde plénière sur la façon de satisfaire les besoins en données et en statistiques pour permettre une reprise durable, inclusive et fondée sur des preuves et pour mieux construire l'avenir après la crise de COVID-19 et réaliser les objectifs de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable [point 5 de l'ordre du jour]

1. Contexte

23. La table ronde était axée sur la nécessité d'améliorer les capacités d'utilisation des données, notamment des mégadonnées, pour répondre aux aspirations de développement du continent et assurer son redressement après la pandémie.

2. Messages clefs

24. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les données et les informations sont des atouts majeurs pour le processus de développement de l'Afrique, car des données de haute qualité sont des conditions préalables à une bonne politique ;

b) Des données de haute qualité devraient être ventilées en fonction du lieu, du sexe, de l'âge, du handicap et d'autres caractéristiques de la population, en vue de combler la fracture numérique et de ne faire aucun laissé-pour-compte, en particulier parmi les minorités et autres groupes vulnérables, et devraient inclure les systèmes d'information sur le marché du travail, permettant ainsi d'évaluer avec précision les tendances du marché du travail et d'y répondre ;

c) Il est essentiel que les systèmes statistiques nationaux fournissent des données récentes et ventilées pour éclairer la réponse à la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre des deux programmes ;

d) Malgré l'existence d'institutions statistiques solides, la collecte de données dans de nombreux pays africains reste médiocre et éparpillée entre plusieurs organismes de tutelle et compartiments ;

e) Une prise de décision saine en matière de développement nécessite des bases de données solides, avec des informations opportunes, précises et ventilées sur les paramètres de développement. Étant donné l'importance de la volonté politique dans le processus de collecte des données, il est urgent pour les gouvernements africains d'investir dans l'infrastructure des données numériques et le développement des capacités.

D. Tables rondes plénières sur les actions et les examens menés aux niveaux national et local pour assurer une reprise durable et mieux construire l'avenir après la crise de COVID-19 et sur l'examen de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : examens nationaux volontaires et apprentissage par les pairs pour renforcer la reprise après la crise du COVID-19 et la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 6 a) de l'ordre du jour]

1. Contexte

25. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum a examiné le rôle des examens nationaux volontaires dans la mesure et la promotion d'un développement et d'un redressement inclusifs et durables après la pandémie de COVID-19 en Afrique. Avant la septième session, 45 États membres africains avaient réalisé et soumis leurs examens nationaux volontaires, tandis que 10 autres prévoient de soumettre les leurs en 2021.

2. Messages clefs

26. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres sont instamment invités à :

i) Poursuivre leur engagement en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et leurs progrès louables en matière d'examens nationaux volontaires ;

- ii) Mettre à profit les enseignements tirés des examens nationaux volontaires antérieurs dans la réalisation de leur deuxième, troisième et même quatrième examens nationaux volontaires ;
 - iii) Maintenir l'accent mis sur les politiques de développement socioéconomique durable à long terme et l'intégrer dans les dispositifs de lutte contre la pandémie de COVID-19 ;
 - iv) S'engager dans des initiatives liées au forum politique de haut niveau et aux laboratoires effectuant les examens nationaux volontaires, facilitant ainsi l'échange d'idées ;
 - v) Soumettre au forum politique de haut niveau des arguments en faveur de la promotion de la coopération internationale en matière d'aide liée à la pandémie de COVID-19, de financement du développement durable et d'autres processus multilatéraux ;
 - vi) Donner aux citoyens les moyens de participer aux examens nationaux volontaires et renforcer les capacités de la société civile à contribuer aux processus d'examen ;
 - vii) Aborder plus directement la protection de l'enfance dans les examens nationaux volontaires et promouvoir les initiatives menées par les enfants dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement durable ;
 - viii) Réduire la fracture numérique, pour que nul ne soit laissé pour compte ;
 - ix) Intégrer la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres initiatives régionales dans leurs plans et activités nationaux ;
 - x) Intégrer des mesures résolument tournées vers l'avenir dans leurs examens nationaux volontaires, qui pourront être incluses dans le Moment des objectifs de développement durable qui se tiendra à l'Assemblée générale en septembre 2021 ;
- b) Le système des Nations Unies est instamment invité à :
- i) Veiller à ce que les mesures mondiales, régionales et nationales de lutte contre la pandémie soient au nombre des principaux sujets de débat au forum politique de haut niveau de 2021 ;
 - ii) Renforcer les activités de sensibilisation aux droits et à la protection des enfants ainsi que le multilatéralisme en la matière ;
 - iii) Promouvoir l'apprentissage par les pairs, établir de nouveaux partenariats et aborder les problèmes spécifiques que l'Afrique rencontre et les possibilités qui s'offrent à elle au forum politique de haut niveau de 2021 ;
 - iv) Continuer d'être le fer de lance des programmes d'aide et des réponses socioéconomiques de l'ONU face à la pandémie de COVID-19 ;
 - v) Poursuivre l'organisation, par la CEA et d'autres organismes, de forums destinés à renforcer les capacités et à partager les meilleures pratiques en matière d'examens nationaux volontaires.

E. Tables rondes plénières sur les actions et les examens menés aux niveaux national et local pour assurer une reprise durable et mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et sur l'examen de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : examens locaux volontaires et apprentissage par les pairs visant à soutenir l'action locale pour assurer la reprise et mieux construire l'avenir après la crise de COVID-19 et à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 6 b) de l'ordre du jour]

1. Contexte

27. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants se sont penchés sur le rôle des examens locaux volontaires dans l'accélération de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique. Dans le Programme 2030, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont été encouragés à procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational.

2. Messages clefs

28. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

- a) Les États membres sont instamment invités à :
 - i) Intégrer les examens locaux volontaires dans le suivi et l'examen régional et national des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 afin de favoriser l'appropriation, l'engagement et l'action au niveau local ;
 - ii) Promouvoir la cohérence et la coordination entre les examens volontaires nationaux et locaux ;
 - iii) Renforcer le partenariat entre les secteurs public et privé par le biais d'examens locaux volontaires, en vue de mobiliser des financements et des investissements ;
 - iv) S'attaquer à la fracture numérique en Afrique afin de tirer parti du potentiel inexploité de l'innovation et de la créativité des jeunes ;
 - v) Renforcer et reconstruire la marge d'action budgétaire des collectivités locales, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, afin que les autorités locales aient les moyens de mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
 - vi) Améliorer la planification et la gestion de la transition urbaine en Afrique ;
- b) Le système des Nations Unies est invité à :
 - i) Soutenir les États membres dans la désagrégation locale des données et des statistiques pour une planification, des investissements et une mise en œuvre efficaces concernant les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 ;
 - ii) Compiler les meilleures pratiques concernant les mesures de réponse et de relance prises par les autorités locales pour faire face à la pandémie de COVID-19, en particulier pour soutenir le secteur informel ;

c) Le système des Nations Unies, en partenariat avec la section Afrique de Cités et gouvernements locaux unis, est prié de promouvoir davantage d'examens locaux en s'inspirant des directives africaines sur les examens locaux volontaires, et de faciliter les examens par les pairs en s'inspirant de l'expérience acquise dans l'utilisation du Mécanisme africain d'examen par les pairs.

F. Réunions parallèles sur les sous-thèmes du Forum régional pour un examen approfondi des progrès réalisés et un apprentissage par les pairs : réunion parallèle sur le sous-thème de l'élimination de la pauvreté [point 7 a) de l'ordre du jour]

1. Contexte

29. Le sous-thème de l'élimination de la pauvreté couvre l'objectif de développement durable 1, à savoir « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde », les objectifs correspondants de l'Agenda 2063 et les moyens de mise en œuvre nécessaires pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 au cours de la décennie 2020-2030.

2. Messages clefs

30. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Il faut reconnaître que les quelques progrès de l'Afrique vers la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ont été ralentis par la pandémie de COVID-19, qui a inversé quelques-uns des acquis obtenus, et que, par conséquent, les conditions ne sont pas réunies pour que le continent parvienne à réduire la pauvreté et à y mettre fin respectivement d'ici 2030 et 2063 ;

b) La production de données devrait être renforcée pour la mesure de la pauvreté et la formulation de politiques globales fondées sur des données empiriques ;

c) Les partenariats entre acteurs publics, acteurs privés et autres entités non étatiques devraient être renforcés pour progresser plus rapidement et réévaluer la solidarité internationale en tant que principe économique ;

d) Les mécanismes de coopération internationale devraient être renforcés pour améliorer l'accès des produits africains aux marchés, tirer parti de la Zone de libre-échange continentale en vue de la création de valeur ajoutée et de l'expansion des échanges, améliorer le bien-être et réduire la pauvreté ;

e) Les investissements publics et privés devraient être principalement axés sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois en s'appuyant à la fois sur la production manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre et sur l'innovation technologique.

G. Réunion parallèle sur le sous-thème relatif à l'élimination de la faim [point 7 b) de l'ordre du jour]

1. Contexte

31. Le sous-thème relatif à l'élimination de la faim porte sur l'objectif de développement durable 2, à savoir « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et promouvoir une agriculture durable », ainsi que les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Messages clefs

32. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres doivent accroître les investissements et l'engagement politique pour progresser vers l'objectif 2 et les aspirations énoncées pour 2025 et 2063, en se concentrant sur trois domaines prioritaires :

i) Relier les acteurs ruraux aux marchés, aux services financiers et à l'innovation en vue de la transformation des zones rurales ;

ii) Assurer le développement durable des systèmes alimentaires, l'adaptation aux changements climatiques et la préparation aux situations d'urgence ;

iii) Promouvoir le développement du capital humain, en particulier l'apprentissage des enfants, les régimes alimentaires sains et la protection sociale ;

b) La transformation des systèmes alimentaires devrait être axée sur la sécurité alimentaire, l'extension des systèmes d'alerte rapide et la création d'écosystèmes résistants grâce à des approches holistiques, multisectorielles et multipartites ;

c) Les États membres doivent améliorer les chaînes de valeur des produits forestiers pour aider à diversifier les sources d'aliments et de revenus, en utilisant les produits alimentaires disponibles en abondance dans les écosystèmes, au profit des communautés rurales, pour l'essentiel pauvres et en situation d'insécurité alimentaire ;

d) Face à l'impact de la pandémie de COVID-19, il est crucial de sauver des vies et des moyens de subsistance grâce à l'aide humanitaire et nutritionnelle, de soutenir et de renforcer la protection sociale, et d'investir dans des systèmes alimentaires résilients et durables pour éviter les changements climatiques.

H. Réunion parallèle sur le sous-thème relatif à la bonne santé et au bien-être [point 7 c) de l'ordre du jour]

1. Contexte

33. Le sous-thème relatif à la bonne santé et au bien-être porte sur l'objectif de développement durable 3, à savoir « Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges », et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Messages clefs

34. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres doivent accorder une attention particulière à l'impact de la crise de COVID-19 sur la santé mentale et garantir l'accès à des services et établissements de soins de santé mentale de proximité de qualité, et prendre l'initiative de mettre fin à la stigmatisation associée aux troubles mentaux ;

b) Il faut que certains services essentiels – notamment l'accès aux services de santé sexuelle et procréative vitaux, la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et la protection des personnes contre ce phénomène – soient prioritaires en tout temps, notamment en temps de crise, de pandémie et d'autres situations d'urgence ;

c) Il est indispensable de mettre en place des structures intersectorielles coordonnées au plus haut niveau de l'État afin que les cibles liées à la santé dans tous les objectifs de développement durable fassent l'objet d'un suivi et de rapports dans le cadre de mécanismes de responsabilisation, par exemple la feuille de résultats de financement intérieur de l'Union africaine ;

d) Les systèmes de soins de santé, en particulier au niveau primaire, doivent être améliorés afin de fournir des soins intégrés, centrés sur la personne, non discriminatoires, équitables et de haute qualité tout au long du cycle de vie, en particulier pour les communautés rurales et les groupes défavorisés ;

e) Des investissements urgents sont nécessaires à tous les niveaux pour garantir la résilience des systèmes de santé dans les contextes de l'action humanitaire, du développement et de la paix ;

f) Des interventions accélérées sont nécessaires de la part des pouvoirs publics, pour garantir l'ampleur et le rythme de la prestation des services nécessaires à la réalisation de l'Objectif de développement durable 3, pour tirer parti de l'innovation et de la numérisation des chaînes d'approvisionnement, des modèles de prestation, de la mesure, du suivi et de la responsabilité au sein du système de santé ;

g) Des ressources suffisantes doivent être dégagées pour accélérer l'enregistrement des faits d'état civil et établir les statistiques de l'état civil nécessaires à la prise de décisions en matière de santé ;

h) Les efforts visant à améliorer la capacité de diagnostic et la sensibilisation doivent être intensifiés afin de remédier au fardeau croissant des maladies non transmissibles et à leur rôle dans l'exacerbation de l'impact de la pandémie de COVID-19.

I. Réunion parallèle sur le sous-thème relatif au travail décent et à la croissance économique [point 7 d) de l'ordre du jour]

1. Contexte

35. Le sous-thème relatif au travail décent et à la croissance économique porte sur l'objectif de développement durable 8, à savoir : « Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous », et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063. Si la pandémie a encore exacerbé les difficultés économiques et les défis du marché du travail en Afrique, elle a également donné l'occasion d'assurer une croissance riche en emplois, inclusive et durable, afin de reconstruire en mieux.

2. Messages clefs

36. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres doivent adopter des politiques publiques décisives, fondées sur le dialogue social, pour mieux reconstruire après la pandémie, en se concentrant sur les points suivants :

i) Favoriser une transformation structurelle à forte intensité d'emplois qui renforce la capacité du marché du travail à employer les jeunes ;

ii) Accélérer la transition vers la formalité en s'appuyant sur la Recommandation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 (n° 204) ;

- iii) Renforcer les capacités productives à long terme du continent ;
 - iv) Favoriser une approche fondée sur les droits, ancrée sur les normes du travail et la liberté d'association, l'égalité des sexes et la protection contre le harcèlement et la violence sur le lieu de travail ;
 - v) Tirer parti des possibilités offertes pour une transition équitable vers un environnement durable ;
 - vi) Mettre en œuvre une stratégie de protection sociale visant à porter le taux de couverture à 40 % d'ici 2025 ;
- b) Les États membres devraient mener une politique dynamique et concertée pour :
- i) Tirer parti des politiques financières, notamment des prêts préférentiels accordés à l'agriculture et à d'autres secteurs clés pour améliorer l'accès du secteur privé au financement ;
 - ii) Déployer des politiques monétaires, de change et budgétaires qui soient favorables à l'emploi et qui puissent stimuler l'économie et la création d'emplois, en particulier en temps de crise ;
 - iii) Élargir l'assiette fiscale tout en facilitant le respect des obligations fiscales ;
 - iv) Encourager les investissements publics, afin de stimuler la transformation économique et de développer le potentiel productif à long terme de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - v) Élaborer des politiques commerciales et d'investissement afin d'exploiter le potentiel de création d'emplois de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - vi) Renforcer l'éducation et la formation, tout en alignant l'offre de compétences sur les besoins des entreprises et du marché du travail ;
 - vii) Mettre en place une fiscalité progressive, augmenter les salaires et étendre les systèmes de protection sociale ;
 - viii) Renforcer les institutions du marché du travail, en particulier le dialogue social, ainsi que les systèmes de données et d'information sur le marché du travail.

J. Réunion parallèle sur le sous-thème relatif à la réduction des inégalités [point 7 e) de l'ordre du jour]

1. Contexte

37. Le sous-thème relatif à la réduction des inégalités porte sur l'objectif de développement durable 10, à savoir « Réduction des inégalités au sein des pays et entre eux », et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Messages clés

38. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clés suivants :

- a) Les États membres sont instamment invités à :
 - i) Promouvoir un cadre juridique et stratégique propice et encourager la participation de tous et toutes au développement national et local, social et économique ;
 - ii) Assurer la mise en œuvre des instruments des Nations Unies et de l'Union africaine qui soutiennent la protection sociale des populations vulnérables afin de réduire les inégalités entre les pays et en leur sein, notamment le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
 - iii) Améliorer la collecte et l'analyse des données socioéconomiques, et constituer un fonds de données pour éclairer les décisions et les efforts ;
 - iv) Collaborer avec le secteur privé, qui a la capacité de mener des interventions contre les inégalités d'accès aux technologies de l'information ;
 - v) Investir dans la recherche et l'innovation pour accroître les capacités de production locales et réduire la dépendance envers les régions développées du monde, notamment dans la production de vaccins anti-COVID-19 et d'équipements de protection individuelle ;
 - vi) Veiller à ce que les structures intersectorielles soient coordonnées au plus haut niveau du gouvernement afin d'assurer le suivi et de rendre compte des cibles liées aux inégalités dans l'ensemble des objectifs de développement durable, dans le cadre d'une réponse multisectorielle qui tient compte du lien entre l'éducation, la santé, la paix et la sécurité, et les défis liés aux changements climatiques ;
 - vii) Investir plus activement dans le développement humain, en particulier dans la santé publique et l'éducation, en mettant l'accent sur les femmes et les filles, et entreprendre des évaluations complètes de l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19, en mettant en évidence les impacts différentiels entre les sexes qui alimentent les inégalités et en déterminant les mesures immédiates, à moyen et à long terme, nécessaires pour soutenir les efforts visant à mieux construire l'avenir ;
 - viii) Forger des partenariats multipartites efficaces pour faire en sorte que l'éducation et les soins de santé soient disponibles tout au long du cycle de vie, accessibles, acceptables et adaptables, y compris l'éducation numérique et la santé en ligne ;
 - ix) Assurer la mise en œuvre de politiques et de programmes multisectoriels afin de faciliter l'accroissement des capacités productives de tous les pays africains, en leur permettant de tirer parti des possibilités de commerce et d'intégration régionale offertes par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - x) Mettre davantage l'accent sur le lien entre les inégalités, la résilience, la paix, la sécurité, la gouvernance et l'état de droit et veiller à ce que les stratégies de développement tiennent compte

des risques, afin de prévenir les conflits qui exacerbent les inégalités.

K. Réunion parallèle sur le sous-thème « consommation et production responsables » [point 7 f) de l'ordre du jour]

1. Contexte

39. Le sous-thème « consommation et production responsables » porte sur l'objectif de développement durable 12, à savoir « Garantir des modes de consommation et de production durables », et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Messages clefs

40. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient renforcer les mesures visant à établir des économies vertes inclusives et des modes de consommation et de production durables ;

b) La circularité de l'économie bleue et l'accès aux financements verts devraient stimuler les capacités d'innovation des petites et moyennes entreprises et accélérer leur transition vers l'économie verte et circulaire ;

c) Il conviendrait de renforcer les mesures de sensibilisation et d'éducation pour inciter les jeunes à adopter des modes de vie durables ;

d) Il serait bon de promouvoir une production plus propre et économe en ressources, ainsi que d'autres pratiques liées à l'économie circulaire, notamment en favorisant le développement d'entreprises vertes pour améliorer la productivité et la compétitivité en Afrique ;

e) La CEA devrait renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, et encourager ainsi les liens de coopération entre la Commission et d'autres entités des Nations Unies ;

f) Des efforts accrus doivent être déployés pour exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

g) Les États membres devraient promouvoir une production et une consommation durables, notamment en établissant des liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés, en soutenant davantage la diversification des systèmes de production et en garantissant la sécurité des droits fonciers et d'autres mesures ;

h) Avec l'appui des partenaires de développement, les États membres devraient prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la pérennité des économies océaniques.

L. Réunion parallèle sur le sous-thème relatif à l'action pour le climat [point 7 g) de l'ordre du jour]

1. Contexte

41. Le sous-thème « action pour le climat » porte sur l'objectif de développement durable 13, à savoir « Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets », et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Messages clefs

42. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Le continent doit investir dans l'information sur les risques climatiques et les solutions numériques, afin d'améliorer l'utilisation des technologies dans la production de services d'information climatique adaptés et intégrés que les communautés d'utilisateurs finaux pourront adopter et appliquer ;

b) Les gouvernements doivent promouvoir une approche mobilisant l'ensemble de la société, qui garantira l'élaboration et la mise en œuvre avec cohérence de stratégies de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, dotées de financements adéquats ;

c) Les communautés locales et les jeunes doivent être associés de manière significative à la conception et à la mise en œuvre de l'action pour le climat ;

d) Il convient de donner la priorité aux solutions basées sur la nature, notamment le reboisement et la protection des tourbières, compte tenu des avantages environnementaux, sociaux et économiques de cette approche, et pour contribuer à renforcer la résilience ; les bonnes pratiques telles que celles ayant cours dans le bassin du Congo doivent être partagées dans toute l'Afrique ;

e) Échanger de la dette contre la protection de la nature et du climat permet d'améliorer la viabilité de la dette, ce qui pourrait profiter aux deux programmes ;

f) Les jeunes ont été rendus plus vulnérables par la pandémie de COVID-19 et devraient être inclus dans la planification et la formulation des politiques ;

M. Réunion parallèle sur le sous-thème « paix, justice et institutions fortes » [point 7 h) de l'ordre du jour]

1. Contexte

43. Le sous-thème « paix, justice et institutions fortes » porte sur l'objectif de développement durable 16, à savoir « Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux », et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Messages clefs

44. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les pays africains doivent encourager le leadership politique et la participation significative des parties prenantes dans les processus de planification, de prise de décision, de suivi et d'établissement de rapport relatifs aux objectifs de développement durable ;

b) Afin que nul ne soit laissé pour compte, les États membres doivent fournir des ressources adéquates pour renforcer leur capital humain et leurs systèmes de collecte de données ventilées, de suivi et d'évaluation et doivent rendre compte des ressources officiellement déployées dans la poursuite des objectifs de développement durable ;

c) Les États membres africains, de concert avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement, devraient renforcer la

capacité de leurs institutions à adopter une approche du développement fondée sur les droits de l'homme et à intégrer les normes et standards internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme ;

d) Dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, les États membres africains devraient travailler avec des partenaires tels que la Commission de l'Union africaine, la CEA et d'autres parties pour protéger la sécurité financière de l'Afrique en freinant les flux financiers illicites, y compris la corruption, afin d'accroître la disponibilité des ressources nationales ;

e) Pour mieux reconstruire et avancer vers une Afrique résiliente et verte, il faut des institutions fortes qui garantissent le respect des obligations en matière de droits de l'homme et la bonne gouvernance, assorties d'approches innovantes et de technologies qui facilitent la gouvernance électronique.

N. Réunion parallèle sur le sous-thème relatif aux partenariats [point 7 i) de l'ordre du jour]

1. Contexte

45. Le sous-thème relatif aux partenariats porte sur l'objectif de développement durable 17, à savoir « Renforcement des moyens de mise en œuvre et revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable », afin de favoriser la reprise après la pandémie en reconstruisant en mieux et en accélérant le développement durable.

2. Messages clefs

46. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les partenaires de développement internationaux devraient renforcer les mécanismes de coopération multilatérale, verser intégralement et en temps voulu les contributions financières qu'ils ont annoncées et honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement ;

b) Des efforts doivent être faits pour renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources intérieures et de contrôle des dépenses publiques des pays ;

c) Les pays africains doivent mobiliser les recettes fiscales d'une manière qui n'affecte pas l'investissement et la croissance, notamment en réexaminant les avantages fiscaux, les droits d'accises et les mesures visant à améliorer l'administration fiscale ;

d) Les économies africaines doivent renforcer la mobilisation des ressources intérieures en favorisant le développement des marchés de capitaux, en comblant les lacunes des politiques administratives et fiscales et en luttant contre les flux financiers illicites ;

e) L'Afrique doit investir davantage dans la recherche-développement, les infrastructures et le développement du capital humain ;

f) En stimulant le commerce intra-africain, en promouvant l'industrialisation et en favorisant l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale, la Zone de libre-échange continentale africaine facilitera les efforts déployés par les pays africains pour se remettre de la pandémie de COVID-19 et mieux construire l'avenir dans un monde post-pandémique ;

g) L'Union africaine, le système des Nations Unies, les communautés économiques régionales et les États membres devraient tous prendre des mesures pour renforcer la capacité des pays à utiliser efficacement

les technologies novatrices et les mégadonnées dans l'élaboration de leurs politiques et de leurs priorités de développement ;

h) Le système des Nations Unies pour le développement devrait forger des partenariats plus solides en Afrique et au-delà pour tirer parti de l'expertise et des capacités des acteurs concernés du développement durable ;

i) Les pays africains devraient promouvoir les réseaux professionnels de femmes et assurer la participation pleine et active des femmes à la réalisation des objectifs de développement durable.

O. Table ronde plénière sur l'exploitation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique au service d'une reprise résiliente et durable après la crise de COVID-19 et pour réaliser les objectifs de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable en Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

1. Contexte

47. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants se sont penchés sur l'exploitation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique au service d'une reprise résiliente et durable après la crise de COVID-19 et pour réaliser les objectifs de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable en Afrique. Les participants ont examiné les moyens par lesquels l'Afrique pourrait mieux se remettre de la pandémie de COVID-19 en exploitant la science, la technologie et l'innovation.

2. Messages clefs

48. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) L'Afrique doit donner la priorité aux stratégies de développement à faible intensité de carbone, en tirant parti de ses ressources naturelles et en créant des chaînes de valeur par l'adoption de technologies et de compétences appropriées pour optimiser les possibilités économiques ;

b) Les pays doivent augmenter les fonds disponibles pour la science, la technologie et l'innovation, en allouant davantage de ressources financières au développement, en réduisant les flux financiers illicites et en prenant d'autres mesures ;

c) Les pays devraient accroître leurs investissements en faveur du développement du capital humain, dont l'importance a été mise en évidence par la pandémie mondiale de COVID-19 ;

d) Des stratégies devraient être élaborées pour utiliser des actifs majeurs tels que l'énergie et les technologies de l'information et de la communication comme catalyseurs du développement technologique et de l'industrialisation, en tirant parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine ;

e) Il est nécessaire de tirer parti des partenariats et d'en créer d'autres en renforçant les infrastructures numériques et énergétiques, afin de permettre aux gens d'apprendre et de travailler partout ;

f) Les pays et le secteur privé devraient travailler ensemble pour mettre au point des modèles de financement novateurs et inclusifs pour la science, la technologie et l'innovation, qui stimuleront l'esprit d'entreprise et favoriseront les innovations et le développement industriel ;

g) Les pays devraient mettre en œuvre des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation pour accélérer la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

P. Dialogue régional sur les systèmes alimentaires africains [point 9 de l'ordre du jour]

1. Contexte

49. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum a engagé un dialogue régional sur la question des systèmes alimentaires africains. Les discussions se sont déroulées en trois parties, à savoir une table ronde de haut niveau sur la mobilisation de l'action régionale pour des systèmes alimentaires durables, suivie de deux séances parallèles, la première sur la mise en place de systèmes alimentaires durables et résilients en Afrique et la seconde sur la promotion de systèmes alimentaires durables et inclusifs pour des régimes alimentaires sains et une meilleure nutrition.

2. Messages clefs

50. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Une stratégie continentale globale doit être élaborée en vue d'une modernisation plus large et d'une industrialisation durable, axée sur la technologie, des systèmes de production alimentaire, sur la base des avantages comparatifs de chaque État membre ;

b) Pour leur part, les États membres sont instamment invités à :

i) Adopter des politiques et des stratégies fondées sur des données probantes pour transformer leurs systèmes alimentaires de manière à favoriser des régimes alimentaires plus diversifiés, abordables, durables et sains, sans sacrifier la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes ;

ii) Investir dans les technologies innovantes et la numérisation de l'agriculture pour un système alimentaire transformateur ;

iii) Investir dans des systèmes alimentaires résilients, facilitant l'accès durable à des aliments abordables et nutritifs, à des services nutritionnels essentiels et à des pratiques nutritionnelles positives dans tous les contextes ;

iv) Appliquer les possibilités et les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ;

v) Aligner leurs stratégies nationales sur le processus de la Zone de libre-échange continentale africaine et développer des chaînes de valeur agricoles régionales axées sur la valeur ajoutée ;

vi) Assurer la libre circulation des denrées alimentaires, aux niveaux régional et continental, par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

vii) Identifier les mesures générales et budgétaires que les différents ministères peuvent prendre pour favoriser un accès abordable à l'alimentation ;

viii) Faire de la participation des jeunes la pierre angulaire de toutes les stratégies ;

ix) Renforcer la sécurité foncière sur le continent, en particulier pour les femmes ;

- x) Donner aux femmes les moyens de jouer un rôle clé dans les systèmes alimentaires africains.

Q. Présentations et débats sur une reprise durable après la crise de COVID-19 et sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : grands groupes et autres parties prenantes
[point 10 a) de l'ordre du jour]

1. Contexte

51. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum a examiné les points de vue des grands groupes et des parties prenantes sur la reprise durable après la crise de COVID-19 et sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

2. Messages clefs

52. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) En ce qui concerne l'objectif 1, l'élimination de la pauvreté, l'objectif 2, la faim zéro, et l'objectif 3, la bonne santé et le bien-être, les États membres sont instamment invités à :

- i) Veiller à ce que l'équité, l'inclusion et la non-discrimination sous-tendent tous les efforts déployés pour se remettre de la pandémie de COVID-19 et rendre compte régulièrement, à l'aide de données ventilées, des progrès accomplis pour atteindre les personnes les plus démunies et les plus marginalisées ;
- ii) Promouvoir la sécurité foncière des femmes locales et autochtones et apporter un soutien aux petits agriculteurs ;
- iii) Renforcer l'investissement public, conformément aux objectifs convenus, et la fourniture de services de santé et de soins de longue durée, de nutrition, d'éducation et de protection sociale de qualité, inclusifs, accessibles et abordables ;
- iv) Augmenter les mécanismes pour une participation significative et inclusive de toutes les parties prenantes dans les processus de prise de décision, de mise en œuvre et de responsabilité autour du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des stratégies de réponse et de relance liées à la pandémie de COVID-19, y compris les vaccins anti-COVID-19 ;

b) En ce qui concerne l'objectif 8, relatif au travail décent et à la croissance économique, et l'objectif 10, relatif à la réduction des inégalités, les États membres sont instamment invités à :

- i) Mettre en œuvre des politiques économiques inclusives et sensibles à la dimension de genre ;
- ii) Concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies d'emploi et macroéconomiques qui créent des emplois décents pour les jeunes et les femmes ;
- iii) Renforcer les lois et politiques nationales du travail afin de garantir la protection des groupes vulnérables et marginalisés ;
- iv) Aligner la législation et les politiques nationales sur les normes et standards internationaux, en veillant à ce que toutes les formes d'exploitation soient érigées en infractions pénales et à ce

que les sanctions soient suffisamment sévères et comparables aux peines infligées pour d'autres infractions graves ;

c) En ce qui concerne l'objectif 12, relatif à la consommation et à la production responsables, et l'objectif 13, relatif à l'action pour le climat, les États membres sont instamment invités à :

i) Renforcer les lois environnementales conformément aux principes du droit international de l'environnement et développer la capacité des institutions nationales à contrôler le respect de ces lois ;

ii) Accélérer l'action pour le climat en intégrant des mesures climatiques dans les plans, politiques et stratégies de relance post-COVID-19 ;

iii) Renforcer les mécanismes de gestion des déchets, y compris les déchets provenant des produits liés à la pandémie de COVID-19 ;

iv) Renforcer les systèmes nationaux de gestion des catastrophes pour faire face aux nouvelles catastrophes naturelles et liées aux changements climatiques ;

v) Renforcer et promouvoir les systèmes de connaissances autochtones ;

vi) Assurer une transition juste vers des modèles de production circulaires et à faible émission de carbone ;

d) En ce qui concerne l'objectif 16, relatif à la paix, à la justice et à des institutions fortes, les États membres sont instamment invités à :

i) Renforcer les mécanismes multipartites existants ou en créer de nouveaux à tous les niveaux afin de garantir la pleine représentation, l'égalité et le leadership de toutes les catégories de citoyens ;

ii) Faire respecter la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme ;

iii) Garantir des élections indépendantes, transparentes et pacifiques, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme et de démocratie ;

iv) Renforcer les efforts collectifs régionaux pour résoudre les conflits violents au sein des pays africains et entre eux et lutter contre le terrorisme, les insurrections et les groupes armés ;

v) Assurer la sécurité humaine, en particulier dans les contextes humanitaires, et investir dans des systèmes gouvernementaux proactifs qui réduisent au minimum les crises ;

e) En ce qui concerne l'objectif 17, relatif aux partenariats, les États membres sont instamment invités à :

i) Concevoir et mettre en œuvre une approche multipartite qui harmonise le Programme 2030 et l'Agenda 2063, favorise la participation et la contribution de tous les secteurs, grands groupes et autres parties prenantes et veille à ce que nul ne soit laissé pour compte ;

ii) Investir dans les institutions de collecte et de traitement des données et reconnaître les données et les recherches produites par les citoyens, afin de résoudre le problème de la pénurie de données et d'évaluer et de suivre les progrès de la mise en œuvre du

Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

iii) Adopter des mécanismes de financement clairs pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et remplir les engagements de l'Union africaine en matière de recherche et de développement ;

iv) Résoudre le problème du rétrécissement de l'espace civique et de la surréglementation des organisations de la société civile et des syndicats ;

v) Renforcer la capacité de la société civile africaine à mettre en place des partenariats structurés basés sur des engagements gagnant-gagnant ;

vi) Mobiliser des fonds pour soutenir les communautés locales, y compris les femmes rurales, afin de garantir leur participation effective et directe aux efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable, à la préparation des examens nationaux volontaires et aux rapports parallèles.

R. Modalités d'exécution des activités d'appui du système des Nations Unies pour le développement [point 10 b) de l'ordre du jour]

1. Contexte

53. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum a examiné les modalités d'exécution des activités d'appui du système des Nations Unies pour le développement aux fins d'une reprise durable après la crise de COVID-19 et de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

2. Messages clefs

54. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Afin d'accroître la portée et l'efficacité du travail qu'il mène pour aider les gouvernements à ancrer au niveau local et à mettre en œuvre les objectifs de développement durable et à accélérer les progrès au cours de la décennie d'action et de réalisations, le système des Nations Unies devrait identifier et renforcer les approches inclusives qui englobent également l'engagement effectif de la société civile ;

b) La Plateforme de collaboration régionale devrait entamer un dialogue avec l'Union africaine sur la mise en œuvre des engagements pris par les gouvernements africains en matière de santé, notamment l'affectation d'au moins 15 % de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé, promesse faite par les chefs d'État dans la Déclaration d'Abuja de 2001 sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes ;

c) La mobilisation des ressources intérieures, en tirant parti de la Zone de libre-échange continentale africaine et par le biais de mesures telles que l'écologisation de la fiscalité et des marchés publics et la mise en œuvre du Programme africain de relance verte, sera d'une importance capitale.

S. Perspectives nationales et stratégie régionale à l'appui de la décennie d'action et de réalisations des Nations Unies pour le développement durable en Afrique [point 10 c) de l'ordre du jour].

1. Contexte

55. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum a examiné les perspectives nationales et la stratégie régionale concernant la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable en Afrique, la reprise durable après la crise de COVID-19 et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

2. Messages clefs

56. À l'issue du débat, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États Membres africains doivent présenter un front uni dans les réunions mondiales telles que celles de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres instances, afin que les voix africaines soient entendues et que les préoccupations du continent soient prises en compte ;

b) Les États Membres sont invités à célébrer la Décennie d'action et de réalisations des Nations Unies en faveur du développement durable par la mise en œuvre de la stratégie régionale à l'appui de la décennie ;

c) La volonté politique en faveur du développement durable doit se poursuivre, car elle est essentielle pour faire en sorte que les objectifs et les cibles du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 soient au cœur des plans de développement nationaux en Afrique ;

d) Le système des Nations Unies devrait déployer des efforts supplémentaires dans le cadre du processus de réforme de l'ONU visant à garantir le principe « Unis dans l'action » par le biais d'une approche intégrée, y compris le soutien aux États membres par la coordination entre les nombreux partenaires de développement nationaux et mondiaux et la poursuite des travaux au sein de la Plateforme de collaboration régionale ;

e) La stratégie régionale de la CEA sera un moyen important d'harmoniser les nombreux mandats et engagements qui se chevauchent sur le continent et qui concernent les programmes de développement mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux ;

f) Cette stratégie doit être le reflet de trois grands groupes de parties prenantes : les autorités gouvernementales, la société civile et les partenaires de développement, et doit identifier et renforcer les synergies propices à la réalisation de multiples objectifs et cibles dans différents programmes, notamment en mettant davantage l'accent sur les questions transversales.

T. Soumission des messages clefs au forum politique de haut niveau et présentation de ces messages par le Président

57. Le Forum régional a demandé au secrétariat de soumettre ses messages clefs au forum politique de haut niveau par l'intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales, au plus tard le 21 avril 2021. Le Forum régional a en outre demandé au Président de présenter ses messages clefs au forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social à sa réunion prévue à New York du 7 au 15 juillet 2021, pendant la séance

consacrée aux rapports des forums régionaux pour le développement durable.

U. Motion de remerciements

58. Les ministres, les hauts fonctionnaires et les participants ont exprimé leur gratitude au Président de la République du Congo ainsi qu'au gouvernement et au peuple congolais pour avoir accueilli la septième session du Forum régional et pour la chaleureuse hospitalité qui leur a été offerte. Ils ont également exprimé leur gratitude aux organisateurs pour les dispositions prises afin de permettre une participation en ligne aux travaux. Ils ont également remercié le Président et le Vice-Premier Ministre congolais, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, le Président du Conseil économique et social, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique et le Commissaire au développement économique, au commerce, à l'industrie et aux mines de la Commission de l'Union africaine d'avoir pris part à la session.

Annexe

Original : français

Déclaration de Brazzaville

Nous, ministres et hauts responsables africains chargés de l'environnement et du développement durable, des finances, du développement économique, du développement social, de l'agriculture, de l'éducation, de la justice, des statistiques, de l'économie numérique, de la science et de la technologie, chefs et membres des délégations des parlements des États membres de l'Union africaine et experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile,

Réunis en modes virtuel et présentiel à Brazzaville du 1^{er} au 4 mars 2021 à l'occasion de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable, organisée sur le thème : « Mieux construire l'avenir : vers une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 » et placée sous le parrainage du Président de la République du Congo, S. E. M. Denis SASSOU NGUESSO,

Exprimant nos remerciements et notre gratitude au Gouvernement congolais d'avoir bien voulu accueillir ce forum, assurant de la sorte toutes les conditions pour la réussite de ses travaux, travaux qui ont été marqués par des débats fructueux et de qualité sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, et qui ont permis de mutualiser des expériences dans le domaine du développement durable en Afrique et de formuler des messages clefs visant à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

Considérant que les impacts sanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 pourraient compromettre la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés,

Considérant aussi le rôle crucial que joue l'Afrique en général, et l'Afrique centrale en particulier, dans la régulation du climat mondial grâce à la forêt du bassin du Congo qui représente le deuxième poumon écologique mondial,

1. *Invitons* les pays africains et les partenaires de développement à mobiliser les financements nécessaires pour rendre opérationnel le « Fonds bleu pour le bassin du Congo » afin d'aider les pays membres de la Commission Climat du bassin du Congo à concilier la lutte contre les changements climatiques et le développement économique ;

2. *Exhortons* la communauté internationale à accompagner les initiatives de conservation et de préservation des tourbières de la cuvette centrale du bassin du Congo, qui séquestre près de 30 milliards de tonnes de carbone contribuant au maintien de l'équilibre climatique mondial ;

3. *Appelons* tous les pays africains à redéfinir et à développer des modèles économiques intégrant la protection des ressources naturelles, la promotion des énergies renouvelables, la mise en place d'infrastructures vertes et résilientes et la numérisation inclusive, axés sur une prise de conscience de la valeur de notre capital humain ;

4. *Appelons aussi* tous les pays africains à exploiter la science, l'innovation et les technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle ou la chaîne de blocs pour opérer un changement transformateur nécessaire au cours des dix prochaines années en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ;

5. *Appelons en outre* tous les pays à mettre en œuvre les messages clefs du Forum ;

6. *Demandons* au Gouvernement congolais de présenter les messages clefs au nom de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable qui sera organisé sous les auspices du Conseil économique et social à sa réunion prévue à New York du 6 au 15 juillet 2021, à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et dans divers forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux afin de préconiser une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
